

Feuille de liaison entre le conseil d'administration et les référents locaux

Les référents locaux sont des adhérents qui sont engagés auprès d'autres en tant que correspondants locaux et/ou référents juridiques.

Cette feuille, malgré ce nom, ne sera envoyée qu'exceptionnellement sur un support papier.

Destinée à aider les référents locaux dans leur travail d'animation au plus près du terrain, cette feuille est à usage exclusif de ceux qui la reçoivent et qui ne doivent pas la diffuser. Sa divulgation au-delà de ses destinataires bien identifiés la condamnerait à disparaître.

Utilisez-la pour informer dans vos réunions, mais aussi pour répondre aux questions des adhérents.

Certaines décisions prises lors de la réunion du conseil peuvent être mises en œuvre avant l'envoi de cette feuille. Certaines informations n'ont pas caractère de décisions du conseil ; elles vous font part de sa réflexion et des pistes de travail qu'il engage ou vous suggère. Vous saurez faire la part du temps.

Vos réactions sont attendues sur un forum qui vous est réservé : www.aprc.asso.fr/npds/viewforum.php?forum=32.

Le CA, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 2012, était presque au complet (13 sur 14).

Presque en effet car manquait Jean Marc STEIGER qui avait fait connaître sa démission peu de temps avant. Nous avons regretté sa décision, tout en appréciant à sa juste valeur son intention de rester disponible pour la commission media.

La soirée du lundi 30 fut consacrée à faire le point sur le contenu qu'on souhaitait donner à la réunion prévue avec le directeur de la Cavimac le 7 février et à désigner nos futurs délégués AMC au CA de la Cavimac.

La réunion du 7/2 avec la CAVIMAC

devait faire suite à la journée de travail du 6 janvier à Paris. Pour mémoire, cette journée avait été consacrée à l'analyse de l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 novembre 2011 sur l'illégalité du règlement intérieur (RI) de la Cavimac et aux suites à y donner conjointement avec celles qui seraient à donner aux décisions de la Cour de Cassation attendues pour le 20 janvier et que l'on pressentait favorables. Nous souhaitions le 7 février faire un point d'étape avec la Cavimac d'abord, plus tard avec les autorités de tutelle, et explorer déjà des pistes de résolution des problèmes en suspens.

Il était entendu que cette démarche se ferait conjointement avec Jean Jacques DARTIES, seul habilité, comme requérant, à présenter un certain nombre de questions et propositions au sujet de l'application de l'arrêt du CE.

Malheureusement, au moment de la réunion du CA, Jean Jacques DARTIES venait une nouvelle fois de croiser brutalement le fer avec l'un de nos « juridiques », accusant aussi l'Aprc d'être en conflit d'intérêt au sein du CA de la Cavimac et menaçant d'ouvrir un procès sur ce point contre nous. Dans ces conditions, le CA était obligé de revoir la stratégie de démarche associée initialement prévue.

D'où la décision du CA de ne pas participer en tant que direction de l'Aprc à cette rencontre du 7/2. Il n'était pas en notre pouvoir d'interdire à Jean Jacques DARTIES de s'y rendre puisque aussi bien il était contraint d'agir dans un délai de 3 mois, soit avant le 15/02, dans le cadre de l'arrêt du Conseil d'Etat. Nous décidions donc qu'Alain GAUTHIER pourrait accompagner JJD comme « témoin » autant que comme intervenant à cette réunion qui prenait de ce fait pour nous un caractère plus technique que politique.

Les circonstances ont fait que, depuis, Jean Jacques DARTIES a annoncé qu'il rompait « définitivement »(?) les ponts avec l'Aprc et qu'il ne poursuivrait pas son action personnelle vis à vis des suites à donner à l'arrêt du Conseil d'Etat. La réunion du 7/2 a donc été annulée.

Une autre rencontre a été sollicitée qui pourrait se tenir début mars entre l'Aprc et la Cavimac. Ce délai aura au moins l'avantage de nous permettre de bien analyser et présenter les résultats de l'enquête sur les trimestres manquants, enquête qui est déjà un succès avec plus de 300 réponses !

La désignation des délégués des AMC au CA de la CAVIMAC

se fit ensuite à bulletin secret. Il y avait quatre candidatures et le CA devait tenir compte des avis donnés par les uns ou les autres et arriver à former un « attelage » susceptible de travailler ensemble. Le premier tour fut le bon. Furent désignés comme titulaires : Catherina HOLLAND (12 voix) et Jean DOUSSAL (9 voix) ; comme suppléant : Joseph AUVINET (7 voix). René BOURNON (6 voix) n'était pas retenu mais tout le CA souhaitait, s'il l'estimait possible, qu'il reste actif au sein d'un collectif plus large autour des nos délégués.

C'est le second volet de la réflexion du CA en ce qui concerne les relations avec la Cavimac, voire avec les pouvoirs publics de tutelle : solliciter des volontaires pour réaliser un collectif avec et autour de nos 3 délégués pour renforcer notre cohésion et notre efficacité afin d'engranger les avancées rendues possibles (mais non automatiques) par les victoires judiciaires.

Dans l'immédiat le CA a désigné deux de ses administratrices pour initier cette démarche collective et permettre une meilleure appropriation des questions par le CA. Ce sont donc Eliane CARIO et Christiane PAURD qui vont s'agréger à nos trois représentants à la Cavimac.

Sur l'USM 2

et la recherche de la possibilité d'une action en justice : la réunion programmée le 2/2 à Rennes doit approfondir cette piste sur la base d'un premier travail préparé par Jean DOUSSAL.

Il est souligné que **le CA ayant la charge de la décision finale sur ce sujet aussi**, il est nécessaire qu'il puisse s'approprier la problématique et avoir le temps nécessaire pour cela.

La question paraît complexe, qui met en jeu des aspects techniques, juridiques et politiques. Si nous trouvons des arguments bons et solides au regard de la loi ils seront généralisables ce qui mettrait en cause la responsabilité du Culte pour tous les AMC, congréganistes compris peut-on espérer...

Questions diverses :

Il y a les classiques

(adoption du PV du CA précédent ; dates d'un futur CA les 30 et 31 mai ;

adoption de 8 nouveaux adhérents) ;

et les occasionnelles (désignation de Christiane PAURD pour participer à l'AG de l'AVREF).

Et, comme chaque année à pareille époque, il y a tout ce qui touche à

l'organisation de l'AG annuelle

Le CA a adopté à l'unanimité le **rapport d'activité 2011** que le Président présentera lors de l'AG, tel qu'il a été édité dans le Bulletin n° 57. Idem pour le **bilan et le rapport financier 2011 ainsi que le budget prévisionnel 2012** proposés par notre Trésorier, tels qu'ils seront remis aux participants de l'AG.

Il a décidé de proposer au vote de l'AG le **maintien sans changement pour 2013 du montant de la cotisation soit 40€ et 24€**

Il organise **4 ateliers thématiques** le samedi matin de 10h à 12h :

- 1- L'Aprc et l'activité des femmes dans notre association : cet atelier sera animé par Marie Claude CAILLAUD et Marcel MARGUET.
- 2- Les questions juridiques : animé par Alain GAUTHIER, Thérèse GIQUEL et Jean DOUSSAL.
- 3- Les communautés nouvelles : animatrice Christiane PAURD qui est tout à fait disposée à s'adjoindre tout(e) volontaire intéressé(e).
- 4- Le recrutement et l'accueil des nouveaux adhérents : animé par Michel BARBUT et Francis DUMORTIER.

Les correspondants locaux ont déjà été informés de cette proposition ; à charge à eux de la faire connaître à tous les adhérents de leur région et d'inviter à y participer.

Le **secrétariat des séances** (prise de notes et rédaction des comptes-rendus) sera assuré par Marie Claude CAILLAUD et Francis DUMORTIER.

L'animation des séances (timing et débats) sera confiée à François MONBEIG.

Candidatures au CA : une seule candidature est actuellement parvenue au secrétariat de l'AG, celle de Hubert PANNEAU, correspondant local de la région Centre.

Par ailleurs, François MONBEIG, comme annoncé lors de sa réélection à Besançon, ne poursuivra pas son mandat d'administrateur en 2012.

Aides financières : le CA décide de porter à 30€ le reste à charge minimum incombant à tout adhérent sollicitant l'aide financière de l'association pour la prise en charge de ses frais de participation à l'AG d'Annecy.

Réunions régionales et orientations : Marie Claude CAILLAUD, Francis DUMORTIER et François MONBEIG sont chargés de reprendre les comptes-rendus des réunions régionales pour en extraire les orientations proposées ou les éléments pouvant servir à l'élaboration d'orientations à présenter à l'AG.

Bon travail dans les rencontres régionales encore à tenir et rendez-vous à Annecy pour tous celles et ceux qui pourront y venir.

François Monbeig-Andrieu, secrétaire